

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le treize décembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 20

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FARDIN, Chantal PASSET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ, Odile DELPECH-SINET

Pouvoirs : 6

Nathalie BULEUX à Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE à Chantal PASSET, Jean-Michel DELOCHE à André PERRILLAT-AMEDE, Bruno DUMEIGNIL à Laurence AUDETTE, Gaëlle VERJUS à Rémi FARDIN, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Claude COLLOMB-PATTON

Absents : 5

Pierre BARRUCAND, Stéphane BESSON, Amandine DUNAND, Alexandre HAMELIN, Isabelle LOUBET GUELPA

Secrétaire de séance : Odile DELPECH-SINET

[DEL2023-106 - CREATION POSTE MUTUALISE PERMANENT A TEMPS COMPLET  
CHARGE DE DE LA GESTION DES ASA – AFP - SIPB](#)

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1 ;

Vu le budget prévisionnel 2024 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 12 décembre 2023 ;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les services de la CCVT assurent le secrétariat et la comptabilité de diverses structures publiques locales telles que le Syndicat Intercommunal du Plateau de Beauregard (SIPB) et les Associations Foncières Pastorales (AFP) de Serraval, Manigod-Sulens, Mont-Charvin, Dran-Ablon-Cruet, Col de la Buffaz et Beauregard.

Pour faire suite, d'une part, à la demande de la Commune de la Clusaz faisant état de la volonté de transférer la gestion administrative et comptable de l'AFP de la Clusaz et, d'autre part, au projet de création d'une Association Syndicale Autorisée (ASA) intercommunale dédiée à la desserte forestière, il devient nécessaire de renforcer le temps consacré à ces missions via la création d'un poste permanent de catégorie B à temps complet.

Des conventions de mise à disposition seront conclues entre la CCVT et les différentes structures concernées permettant, le partage des frais. Une participation des communes supports des AFP et ASA sera également à prévoir au prorata des surfaces et du nombre d'alpages concernés. Les clés de répartition seront définies préalablement à la prise de poste.

Les missions confiées à la personne en charge de la Mutualisation des ASA – AFP et SIPB seront les suivantes :

#### Missions administratives :

- Planifier les réunions et les instances
- Préparer et rédiger les ordres du jour, notes, procès-verbaux et comptes rendus
- Assister aux réunions
- Rédiger les actes administratifs
- Exécuter les actes administratifs : transmission au contrôle de légalité, notification aux tiers et publication
- Tenir les registres
- Assurer le secrétariat des structures

#### Missions RH et comptables :

- Assurer la préparation budgétaire / 9 budgets au 01.01.2024
- Saisir les engagements, factures dans le logiciel métier
- Faire le lien avec le cabinet comptable pour la partie RH (collecte des documents pour transmission, vérification des bulletins de salaire avant mandatement aux salariés et organismes sociaux ...)
- Saisir les mandats et les titres
- Elaborer et mettre à jour les tableaux de suivi
- Classer et archiver les pièces et documents comptables et RH

La dépense concernant cette création de poste a été prévue au budget prévisionnel 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste mutualisé permanent de rédacteur territorial (catégorie B) à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnel avec les différentes structures concernées.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Odile DELPECH-SINET



A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke, followed by a horizontal line.

*Délibération transmise en Préfecture le 26.12.2023*  
*Publiée le 26.12.2023*